



FEDERATION FRANÇAISE
D'EQUITATION

REGLEMENT DES COMPETITIONS 2010

Applicable au 1^{er} septembre 2009

Dispositions spécifiques Voltige en cercle

SOMMAIRE

PREAMBULE

I – ORGANISATION

- Art 1.1 - Nature des concours
- Art 1.2 - Calendrier
- Art 1.3 - Organismes
- Art 1.4 - Terrains et matériel
- Art 1.5 - Service vétérinaire

II - EPREUVES

- Art 2.1 - Classification des épreuves
- Art 2.2 - Composition des manches

III – TECHNICIENS FEDERAUX

- Art 3.1 - Président du Jury
- Art 3.2 - Juge accompagnateur
- Art 3.3 - Fonctionnement des Jurys
- Art 3.4 - Qualifications et composition des jurys

IV – CONCURRENTS

- Art 4.1 - Généralités
- Art 4.2 - Surclassement
- Art 4.3 - Voltigeurs en équipe
- Art 4.4 - Voltigeur individuel
- Art 4.5 – Voltigeurs Pas de deux
- Art 4.6 – Nombre de participation
- Art 4.7 - Longeur et longeur remplaçant

- Art 4.8 – Le monteur
- Art 4.9 - Chef d'équipe
- Art 4.10 - Voltigeur remplaçant
- Art 4.11 - Tenues

V – PONEYS / CHEVAUX

- Art 5.1 - Droits de participation
- Art 5.2 - Harnachement et ferrure

VI - NORMES TECHNIQUES

- Art 6.1 - Appréciation des figures imposées
- Art 6.2 - Appréciation du programme technique
- Art 6.3 - Appréciation du programme libre
- Art 6.4 - Généralités des épreuves par équipes
- Art 6.5 - Programme imposé par équipe
- Art 6.6 - Programme libre par équipe
- Art 6.7 - Généralités des épreuves individuelles
- Art 6.8 - Programme imposé individuel
- Art 6.9 - Programme technique
- Art 6.10 - Programme libre individuel
- Art 6.11 - Généralités des épreuves Pas de deux
- Art 6.12 – Libre Pas de deux
- Art 6.13 – Epreuve de longe
- Art 6.14 – Note du poney / cheval

VII - DEROULEMENT

- Art 7.1 - Durée
- Art 7.2 - Engagements
- Art 7.3 - Inspection vétérinaire

Art 7.4 - Réunion des Chefs d'équipe
Art 7.5 – Entrée / cloche / musique
Art 7.6 - Ordre des épreuves
Art 7.7 - Salut
Art 7.8 - Temps accordé

VIII - PENALITES

Art 8.1 - Codification des fautes usuelles
Art 8.2 - Tableau des pénalités

IX - CLASSEMENT

Art 9.1 - Classement
Art 9.2 - Remise des prix

PREAMBULE

La Voltige en cercle met en scène un ou plusieurs voltigeurs qui évoluent sur un poney / cheval au pas ou au galop tenu en longe. Le poney / cheval est équipé d'un surfaix et d'un large tapis permettant aux voltigeurs d'effectuer une série de figures où l'équilibre et les aptitudes physiques sont pleinement mobilisés.

Les épreuves de Voltige des concours Club sont des épreuves établies à partir de compétences élémentaires de mise en selle permettant de mettre en évidence le liant, la fixité et l'aisance de chacun sur un poney ou un cheval d'instruction habitué au travail à la longe. Ces épreuves permettent aux voltigeurs et aux longeurs de se former en suivant une progression dans un esprit ludique et créatif.

Les épreuves de Voltige des concours Amateurs et Pro sont déterminées par le niveau des épreuves. Orientées sur l'aspect compétitif de la discipline, elles permettent de mettre en évidence l'expertise des voltigeurs / longeurs / poneys / chevaux, de façon évolutive jusqu'au plus haut niveau de compétition.

Ces dispositions spécifiques sont complétées par un document : le code de pointage où se trouve la description des figures imposées, techniques et libres.

I – ORGANISATION

Art 1.1 - Nature des concours

Les concours officiels se distinguent en :

- ◆ concours de Voltige,
- ◆ concours de Voltige labellisés FFE.

Les concours de Voltige doivent comporter des épreuves par équipes, et peuvent comporter des épreuves individuelles et des épreuves de longéage des jeunes poneys / chevaux.

Art 1.2 - Calendrier

L'année de compétition se divise en 2 époques :

- ◆ la saison du 1er février au 31 octobre,
- ◆ l'intersaison du 1er au 31 janvier, et du 1er novembre au 31 décembre.

Sur proposition de l'organisateur, pendant l'intersaison, les concours peuvent se dérouler en 1 programme, le programme imposé seul par exemple.

Pendant la saison, les concours doivent se dérouler en 2 phases, sur proposition de l'organisateur :

-1^{ère} phase : programme imposé et ou programme technique

-2^{ème} phase : programme libre

Les épreuves de Voltige se déroulent en une ou deux manches.

Ces mesures sont publiées au programme du concours.

Art 1.3 - Organismes

L'organisateur doit mettre à la disposition du jury le personnel nécessaire au secrétariat, à la comptabilité, à la sonorisation et à la diffusion des résultats. Ce personnel est désigné en priorité parmi les juges accompagnateurs.

Art 1.4 - Terrains et matériel

A - La piste

EPREUVES	Club	Amateur / Pro, Pro Elite
TAILLE DE LA PISTE MINIMUM	18 m	20 m
DIAMETRE DU CERCLE D'EXERCICE MINIMUM	13 m	15 m

Il est recommandé :

- ◆ de tracer de façon visible, à la chaux par exemple, le centre du cercle,
- ◆ de surélever de 50 cm au plus les tables de juges, avec 1 table et 2 chaises par juge et que ceux-ci soient distants d'au moins 2 m de la piste,
- ◆ de prévoir le ratissage du terrain afin d'éviter la formation d'un sillon préjudiciable aux poneys / chevaux et aux voltigeurs.

Le sol doit être souple, plat et non glissant.

Les spectateurs doivent être à un minimum de 3 m à l'extérieur de la piste.
 Lorsque les épreuves se déroulent à l'intérieur, la hauteur sous plafond doit être au moins de 5 m, la piste d'entraînement doit également être couverte.
 Pour l'entraînement, il y a lieu de mettre à la disposition des concurrents au moins une piste de détente analogue à celle de compétition.

B - Chronométrage, tableau d'affichage, tonneau

L'organisateur doit prévoir 2 chronomètres et 2 tableaux d'affichage, et au moins 1 tonneau près de la piste de détente.

C - Musique

L'organisateur doit prévoir la sonorisation globale de la piste de concours et de l'aire de détente.

Art 1.5 – Le service vétérinaire

Pour les épreuves des divisions Amateur, Pro et Pro Elite la présence d'un vétérinaire au début du concours pour une inspection est obligatoire.

II - EPREUVES

Art 2.1 - Classification des épreuves

DIVISION	ÉPREUVES PAR EQUIPE	EPREUVES INDIVIDUELLES	PAS DE DEUX	EPREUVES DE LONGE
CLUB	Club 3 équipe Club 2 équipe Club 1 équipe	Club 1 individuel Club Elite individuel		Sans voltigeur Avec voltigeurs
AMATEUR	Amateurs jeunes équipe Amateurs équipe	Amateur minime individuel Amateur individuel	Amateur Pas de deux	---
PRO	Pro équipe Pro Elites équipe	Pro individuel Pro Elite individuel	Pro Pas de deux	---

Dans les épreuves par équipes, les épreuves Pas de deux et épreuves de Longe, les voltigeurs des deux sexes peuvent participer sans distinction.

Dans les épreuves individuelles Amateur et Pro, la distinction entre homme et femme est obligatoire au niveau du classement.

Art 2.2 - Composition des manches

Épreuves en 1 manche :

- ▶ Individuel Club et Club Élite : Imposés + Libre
- ▶ Individuel Amateur et Pro : Imposés + Libres
- ▶ Individuel Pro Élite : Imposés + Libre ou Technique + Libre
- ▶ Épreuves par équipe tous niveaux : Imposés + Libre

Épreuves en 2 manches :

- ▶ Individuel Club et Club Élite : 2 fois (Imposés + Libre)
- ▶ Individuel Amateur et Pro : 2 fois (Imposés + Libre)
- ▶ Individuel Pro Élite : Imposés + Libre et Technique + Libre
- ▶ Épreuves par équipe tous niveaux : Imposés + Libre et Libre

Pour les épreuves Club 1, Club Élite, Amateur, Pro et Pro Elite, les programmes imposés et libre doivent être séparés dans le temps.

III – OFFICIELS DE COMPÉTITION

Art 3.1 - Président du jury

Le Président du jury :

- ◆ juge techniquement les épreuves et établit le classement des concurrents conformément aux prescriptions du présent règlement dont il est chargé d'assurer l'application intégrale,
- ◆ fait respecter les conditions des épreuves au regard des Dispositions générales,
- ◆ fait fonction de Délégué technique,
- ◆ doit être présent lors de l'inspection vétérinaire ; la présence des autres juges est souhaitée dès le début de l'inspection,
- ◆ peut demander à faire effectuer un tour au trot à chaque poney / cheval entrant en piste. Si celui-ci s'avère inapte à concourir, il pourra être disqualifié.
- ◆ signe et donne son accord avant l'affichage des résultats. Il peut, s'il le juge nécessaire, demander une délibération à ses assesseurs, mais, à partir du moment où les notes sont affichées, celles-ci ne peuvent en aucun cas être modifiées sauf erreur de comptabilité.
- ◆ est associé à la remise des prix, est consulté sur le protocole et les prix remis avant le début de celle-ci,
- ◆ a la possibilité de disqualifier un poney / cheval en demandant au vétérinaire du concours, dans le cas où celui-ci est présent sur l'ensemble de la compétition :
 - de contrôler la fréquence cardiaque d'un poney / cheval entre 20 et 30 minutes après sa sortie de piste. Au dessus de 70 bpm, le poney / cheval sera déclaré inapte.
 - de réinspecter un poney / cheval à tout moment au cours de la compétition.

Art 3.2 - Juge accompagnateur

Pour toutes les compétitions de Voltige, les clubs participant aux épreuves par équipes devront se faire accompagner d'un Juge. Pour les concours Amateur, Pro et Pro Elite ce juge devra figurer sur la liste officielle de la FFE.

Le Juge accompagnateur sera impliqué dans le déroulement général du concours

Le Juge accompagnateur n'est pas membre de l'équipe pour laquelle il a été engagé mais il est à la charge de cette équipe. Il ne peut pas être chef d'équipe.

Tous les Juges accompagnateurs doivent être titulaires de la licence de pratiquant en cours de validité.

Art 3.3 - Fonctionnement des jurys

Les Juges sont répartis autour du cercle de telle sorte qu'ils ne puissent pas communiquer entre eux pendant le passage effectif des concurrents et qu'ils aient une vision différente des figures.

Art 3.4 - Qualifications et composition des jurys

EPREUVES	PRESIDENT DU JURY	NB JUGES ASSESSEUR MINIMUM	NB TOTAL DE JUGES MINIMUM
Club 3, 2, 1, Elite	1 Juge Club	2 Juges Club	3
Amateur *	1 Juge National	2 Juges Nationaux	3
Pro	1 Juge National	2 Juges Nationaux	3
Pro Elite	1 Juge National Elite	4 Juges Nationaux	5
Pro Elite labellisé FFE **	1 Juge National Elite	5 Juges National Elite	6

* : **en épreuve amateur**, avec un jury à 3, l'un des juges peut être un juge club, dans les jury à 5, deux des juges peuvent être des juges club.

Les Juges officiels choisis par l'organisateur le sont prioritairement dans la liste des Juges accompagnateurs.

** : **en épreuve Pro Elite labellisé FFE**, deux des juges peuvent être des juges Nationaux.

Lors de ces épreuves, deux groupes de juges, juges A,C,E et juges B,D,F, s'alternent à chaque programme : 3 juges évaluent la performance du (des) voltigeur(s), les trois autres juges évaluent la note du cheval.

Les Juges officiels choisis par l'organisateur le sont prioritairement dans la liste des Juges accompagnateurs.

Pour les épreuves Pro Elite FFE, les Juges désignés par la FFE ne peuvent pas être Juges accompagnateurs.

IV – CONCURRENTS

Art 4.1 - Généralités

Dans une épreuve, on ne peut pas être à la fois longeur et voltigeur.

Art 4.2 – Surclassement

Un concurrent minime peut se surclasser dans la division supérieure sur l'ensemble d'un concours.

Art 4.3 - Voltigeurs en équipe

Composition d'une équipe

	EQUIPES CLUB	EQUIPES AMATEURS	EQUIPES PRO	EQUIPES PRO ELITE
Nombre voltigeurs	4 à 6	6 et éventuellement 1 remplaçant		

Pour les équipes Amateur, Pro et Pro Elite, le 7^{ème} voltigeur peut réaliser les imposés en un seul passage à la fin de la prestation : il sera noté, mais la note ne sera pas comptabilisée.

Épreuves par Équipes

NIVEAU D'ÉPREUVE	ÂGE (*)	GALOP	LICENCE MINIMUM
Club 3	Sans limite d'âge	Pas de galop exigé	Club
Club 2, 1	Sans limite d'âge	G2 Voltige minimum	
Amateur Jeunes	Jusqu'à 16 ans	G6 Voltige minimum	Club
Amateur Pro / Pro Elite	Sans limite d'âge	G6 Voltige minimum	Club

(*) L'âge des voltigeurs est l'âge obtenu au cours de l'année civile.

Art 4.4 - Voltigeur individuel

NIVEAU D'ÉPREUVE	CATEGORIE	ÂGE (*)	GALOP	LICENCE MINIMUM
Club 1, Club Elite		A partir de 10 ans	G4 minimum	Club
Amateur Minime	Minime	11, 12 et 13 ans	G7 Voltige minimum	Club
Amateur Minime Pro / Pro Elite	Minime	14 ans		Amateur
Amateur	Senior	15 ans et plus		
Pro / Pro Elite	Senior	15 ans et plus		Pro

(*) L'âge des voltigeurs est l'âge obtenu au cours de l'année civile.

Art 4.5 – Voltigeurs Pas de deux

NIVEAU D'ÉPREUVE	ÂGE	GALOP	LICENCE MINIMUM
Amateur	Sans limite d'âge	G6 Voltige minimum	Amateur
Pro	Sans limite d'âge	G6 Voltige minimum	Pro

Art 4.6 – Nombre de participations

Chaque voltigeur peut effectuer 3 participations par concours, dans la limite de 2 participations en équipe et 2 participations en individuel.

Les participations en épreuves Pas de Deux et épreuves de longe ne comptent pas.

Art 4.7 - Longeur et longeur remplaçant

Le longeur et le longeur remplaçant sont membres de l'équipe. Ils doivent être titulaires au minimum de la licence de compétition dans laquelle ils concourent. Le longeur déclaré peut être remplacé par le longeur remplaçant régulièrement engagé après autorisation du Président de jury.

Art 4.8 Le Monteur

Le monteur est membre de l'équipe. Il doit être titulaire de la licence de pratiquant en cours de validité. Un seul monteur par équipe et par compétition est autorisé.

Art 4.9 - Chef d'équipe

Le Chef d'équipe doit être majeur et titulaire d'une licence pratiquant en cours de validité.

Il est membre de l'équipe.

Il représente l'ensemble des partants sous les couleurs de l'équipe. Il est seul habilité à participer aux diverses réunions des chefs d'équipes.

Il est responsable :

- ◆ des déclarations de forfaits,
- ◆ du comportement général des voltigeurs et longeurs qu'il représente et en particulier de la bonne condition physique des moins de 18 ans,
- ◆ des poneys / chevaux engagés.

Il peut changer des concurrents et des poneys / chevaux au sein de son équipe, sous réserve d'informer le Président du Jury et d'obtenir son accord.

Les fonctions du Chef d'équipe peuvent être assumées par tout membre de l'équipe.

Art 4.10 - Le voltigeur remplaçant

Le voltigeur remplaçant porte le n° 7 tout au long de la compétition.

1. Si un voltigeur est dans l'impossibilité de poursuivre l'épreuve par suite d'une blessure survenue en cours d'exercice, le remplaçant peut prendre sa place après la figure pendant laquelle le premier voltigeur s'est blessé. Le Jury de terrain peut demander après l'épreuve une justification par le médecin. Un seul changement est autorisé.

2. S'il n'y a pas de remplaçant, on donne la note 0 à chacune des figures imposées qui n'a pas été exécutée. Si cela arrive dans le programme libre, on retire 2 points à la note de composition.

3. Dans les compétitions comportant plusieurs programmes, le voltigeur remplaçant peut, après en avoir informé le Président de Jury, être utilisé dans le programme suivant, à condition d'avoir été engagé à la réunion des Chefs d'équipe et d'être entré sur la piste avec son équipe dès le 1^{er} programme. Un seul changement est autorisé.

Art 4.11- Tenues

a) La tenue des voltigeurs doit être pratique et convenir au sport et doit en outre permettre aux juges d'apprécier la qualité des mouvements : tenues près du corps et sportives. Les chaussures munies d'un talon, si petit soit-il, sont interdites.

Les tenues qui ne permettent pas un jugement technique facile seront pénalisées jusqu'à 1 point en composition pour les individuels et les équipes.

b) Chaque équipier doit porter un numéro facilement visible de 10 à 12 cm de haut, numéroté à partir de 1, sur le bras ou la jambe extérieur ou sur le dos, faute de quoi il sera déduit 1 point à la note de composition.

c) La tenue du longeur doit s'harmoniser avec celle des voltigeurs ou du poney / cheval.

V – PONEYS / CHEVAUX

Art 5.1 - Droits de participation

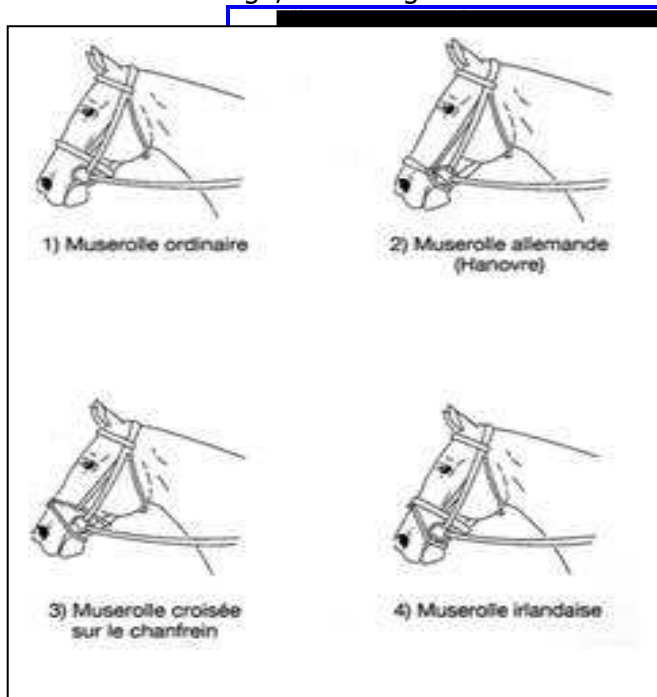
Epreuves	Pro et Amateurs	Club		
		1 et Elite	2	3
Participation par concours	1 équipe ou 5 individuels (un pas de deux comptant pour deux individuels)	2 équipes ou 1 équipe et 3 individuels		
Taille	Poneys CDE et Chevaux	Poneys CDE et Chevaux	Poneys BCDE et Chevaux	Poneys ABCDE et Chevaux
Age	6 ans minimum 7 ans minimum pour une sélection internationale	5 ans minimum		
Inscription	liste A Chevaux de sports	liste Club		

Les imposés et les libres d'une même manche doivent être réalisés sur le même cheval et avec le même longeur.

Art 5.2 - Harnachement et ferrure

A - Le harnachement

- ◆ Embouchures autorisées, avec ou sans rondelles :
 - filet simple, métal, cuir, synthétique ou caoutchouc
- ◆ Muserolles autorisées
- ◆ Enrênements : ne sont autorisées que deux rênes fixes latérales avec ou sans parties élastiques, tout autre enrênement étant proscrit pour les épreuves Amateurs, Pro et Pro Elite. Pour les épreuves Club, les rênes allemandes sont autorisées seules ou associées aux rênes fixes.
- ◆ Surfaix : un surfaix de Voltige avec sa mousse de protection et deux poignées ; ce surfaix doit être bien matelassé, ne pas reposer sur le garrot et peut être muni de deux courroies de pied et éventuellement d'une poignée souple entre les deux poignées rigides.
- ◆ Protections : éventuellement des bandes de travail ou autres protections des jambes
- ◆ Chasse-mouches et bouchons d'oreilles sont autorisés.
- ◆ Chambrière et longe : une chambrière et une longe attachée uniquement à l'anneau intérieur du filet. En épreuve Club et Amateur, il est autorisé d'attacher la longe à l'anneau intérieur du filet et à la muserolle.
- ◆ Tapis : est autorisé un tapis, de longueur 1,10 m maximum ne devant pas dépasser 3 cm d'épaisseur housse comprise, 80 cm de long derrière le surfaix, 25 cm devant et 90 cm de large, et non rigide.



B - La ferrure

Toute ferrure dangereuse est prohibée : crampons, etc... Aucun autre élément de harnachement ou de ferrure n'est autorisé.

VI - NORMES TECHNIQUES

Art 6.1 - Appréciation des figures imposées

A - Epreuves Club

Chaque figure imposée est notée de 0 à 10.

Pour les épreuves Club 3 et 2, certaines figures sont à réaliser au pas.

Pour les épreuves Club 1 et Club Elite, les figures sont à réaliser au galop.

Seuls les résultats des 4 meilleurs voltigeurs d'une équipe sont comptabilisés pour le résultat.

Le couple poney / cheval et longeur est noté sur 10.

B - Epreuves Amateur, Pro et Pro Elite

Tout exercice imposé, quelle que soit l'épreuve, doit être réalisé à l'allure du galop.

Chaque figure imposée exécutée par un voltigeur est notée séparément de 0 à 10.

On peut utiliser les dixièmes.

Une note sur 10 est attribuée au cheval.

Art 6.2 - Appréciation du programme technique

La note maximale d'une figure technique est 10. Les décimales sont autorisées.

Outre les notes des exercices techniques, trois notes distinctes sont attribuées pour le programme désigné :

- ◆ une note pour la composition,
- ◆ une note pour l'exécution,
- ◆ une note pour le cheval.

A - Notation des exercices techniques

Le voltigeur peut exécuter les exercices techniques dans l'ordre de son choix.

Les exercices techniques sont décrits dans le code de pointage.

B - Notation de la composition

La composition est notée selon les critères suivants :

Valeur technique : 40 %

- ◆ Qualité technique de la construction et de la transition des exercices techniques.
- ◆ Choix des exercices statiques et dynamiques supplémentaires.

Valeur artistique : 60 %

- ◆ Harmonie avec le poney / cheval.
- ◆ Fluidité des mouvements et des enchaînements.
- ◆ Interprétation de la musique.
- ◆ Charisme.
- ◆ Originalité.

C - Notation de l'Exécution

Cette note prend en compte les exercices supplémentaires dynamiques ou statiques, sans considérer les exercices techniques, sauf en cas de répétition.

D - Notation du poney / cheval

La note maximale est 10. Les décimales sont autorisées.

Art 6.3 - Appréciation du programme libre

A - Epreuves Club

- ◆ Les programmes libres des épreuves Club 3 et 2 sont à réaliser au pas.

- ◆ Pour les épreuves Club 1 et Club Elite, le programme libre doit être exécuté à l'allure du galop. 5 notes d'ensemble de 0 à 10 sont distribuées pour :
 - le degré de difficulté,
 - la composition
 - l'exécution et le respect du poney / cheval
 - le couple poney / cheval et longueur.

Les notes peuvent comporter des dixièmes.

B - Epreuves Amateur, Pro et Pro Elite

- ◆ Tout exercice libre doit être exécuté à l'allure du galop.
- ◆ Le programme fait l'objet d'une notation distincte en fonction du degré de difficulté, de la composition et de l'exécution.
- ◆ Un programme libre est constitué par des figures statiques et / ou des figures dynamiques. Pour être retenu dans le degré de difficulté un exercice statique doit être tenu au moins trois foulées de galop, ou trois temps de pas.

Les figures imposées introduites dans le programme libre ne sont pas prises en considération pour l'attribution de la note de difficulté.

1 - Difficulté

Les exercices sont classés en trois degrés de difficulté : supérieure, moyenne et inférieure.

Les critères servant à déterminer les degrés de difficulté comprennent :

- ◆ la hauteur au-dessus du poney / cheval,
- ◆ et / ou l'orientation par rapport au poney / cheval,
- ◆ et / ou la complexité des mouvements dynamiques,
- ◆ et / ou le nombre de prises et leur solidité,
- ◆ et / ou l'utilisation de l'espace sur le poney / cheval et les variations d'orientation par rapport au plan sagittal du poney / cheval.

2 - Composition

Les critères servant à juger la note de composition sont dans le code de pointage.

Les notes sont baissées lorsque le programme donne une impression d'instabilité et ne donne pas satisfaction sur les critères de sécurité et de confiance.

3 – Exécution

A chaque figure libre réalisée, le juge peut attribuer une pénalité correspondant à la qualité de son exécution.

Les voltigeurs peuvent achever leur sortie par une roulade, sauf si la figure spécifie dans sa difficulté qu'elle doit se terminer en équilibre debout.

C – Coefficients

LIBRES		CLUB	AMATEUR	PRO	PRO ELITE
Équipes	Difficulté	1	1	1	1
	Composition	2	2	2	2
	Exécution	2	3	2,5	2,5
	Cheval	1	1,5	1,5	1,5
Individuels	Difficulté	1	1	1	1
	Composition	1	1	1	1
	Exécution	2	2	2	2
	Cheval	1	1	1	1
Pas de Deux	Difficulté		1	1	
	Composition		2	2	
	Exécution		2,5	2,5	
	Cheval		1,5	1,5	

Art 6.4 - Généralités des épreuves par équipes

- ◆ Pour les équipes Club et Amateur, tous les exercices imposés sont exécutés à main gauche ou à main droite après tirage au sort par le Président de jury au cours de la réunion des chefs d'équipes.
- ◆ En équipe Amateur Jeune, Pro et Pro Elite, le choix de la main est laissé au libre arbitre des compétiteurs pour les imposés et les libres.
- ◆ Les exercices imposés sont décrits dans le code de pointage.

Chaque figure imposée doit être exécutée successivement par les voltigeurs dans l'ordre à partir du n° 1 de l'équipe.

Lors du déroulement du programme imposé, il ne doit pas y avoir plus d'un voltigeur en contact avec le poney / cheval, sinon donner 0 à la figure du second voltigeur.

Art 6.5 - Programme imposé par équipe

A - Équipes Club 3

Chaque voltigeur effectue dans l'ordre suivant :

- 1- entrée aidée au pas,
 - 2- équilibre assis face avant en se lâchant au galop sur un demi tour,
 - 3- mise à genoux au galop derrière le surfaix, tenu 4 foulées de galop minimum,
 - 4- moulin : en 4 phases égales au pas,
 - 5- debout : au moins 4 temps de pas, bras libres,
 - 6- une aiguille, mains aux poignées, face avant : au moins 4 temps de pas,
- A la fin de l'enchaînement, le voltigeur descend par passage de jambe vers l'intérieur au pas.

B - Équipes Club 2

Chaque voltigeur effectue dans l'ordre suivant :

- 1- entrée aidée au pas,
 - 2- équilibre assis lâché face avant avec mouvement de bras au galop : tenu pendant 4 foulées minimum,
 - 3- mise à genoux au galop derrière le surfaix, tenu 4 foulées de galop minimum
 - 4- passage de chaque jambe au-dessus de l'encolure au galop, la position assis intérieur et extérieur sera tenue 2 foulées de galop.
 - 5- debout : au moins 4 temps de pas, bras libres,
 - 6- prise d'élan au pas vers l'Appui Tendu Renversé à partir du debout avec retour assis à poney / cheval au pas.
- A la fin de l'enchaînement, le voltigeur descend par passage de jambe vers l'intérieur au pas.

C - Équipes Club 1

Chaque voltigeur effectue dans l'ordre suivant :

- 1- entrée au galop avec aide autorisée,
 - 2- la mise en place, progressive et non tenue de la position de base,
 - 3- demi-moulin : en 2 phases de 4 foulées,
 - 4- prise d'élan arrière, jambes réunies et bras tendus, suivie d'un demi-moulin vers l'extérieur en 2 phases de 4 foulées
 - 5- debout bras libres tenu 4 foulées,
 - 6- prise d'élan vers l'Appui Tendu Renversé à partir du debout avec retour assis à cheval,
- A la fin de l'enchaînement, le voltigeur descend par passage de jambe vers l'intérieur au galop.

D - Équipes Amateurs et Amateurs Jeunes

L'aide est autorisée pour les entrées.

1re phase :

- 1 - entrée,
- 2 - position de base tenue 4 foulées,
- 3 - demi-moulin : en 2 phases de 4 foulées
- 4 - prise d'élan arrière jambes réunies et bras tendus, suivie d'une sortie vers l'intérieur – la sortie se fait en continu : le voltigeur passe sa jambe extérieure vers l'intérieur et sort dans le sens du poney / cheval.

2e phase :

- 5 - étendard, précédé par un « à-cheval », suivi par la position à genoux : tenu 4 foulées,
- 6 - debout, qui commence à partir du « à-genoux » et se finit avec l'assis : tenu 4 foulées,
- 7 - prise d'élan avant avec jambes écartées, sur bras tendus,
- 8 - sortie faciale vers l'extérieure jambe réunie, sur bras tendus.

E - Équipes Pro

1re phase :

- 1 - entrée,
- 2 - position de base tenue 4 foulées,
- 3 - étendard tenu 4 foulées,
- 4 - moulin en 4 phases de 4 foulées

2e phase :

- 5 - élan avant jambes écart, précédé d'un A-Cheval, suivi d'un élan arrière jambes serrées. Les élans doivent être réalisés sur bras tendus. Le passage de l'élan avant vers l'élan arrière se fait par un demi-moulin vers l'extérieur. Le passage de l'élan arrière vers l'assis face avant se fait par un demi-moulin vers l'intérieur,
- 6 - debout : tenu en 4 foulées,
- 7 - 1ère phase d'amazone, suivie d'un retour à cheval en planche libre, sortie faciale extérieure.

F - Équipes Pro Elite

1re phase :

- 1 - entrée,
- 2 - position de base, tenu 4 foulées
- 3 - étendard, tenu 4 foulées
- 4 - moulin, suivi d'un « à terre », en 4 phases de 4 foulées

2e phase:

- 5 - ciseaux précédé d'un « à-cheval », sur bras tendus
- 6 - debout, tenu 4 foulées
- 7 - amazone sur bras tendus

Art 6.6 - Programme libre par équipe

Le programme libre est l'occasion pour les voltigeurs de faire la preuve de leurs talents artistiques. Ils peuvent élaborer un programme original à partir de leurs propres aptitudes, conceptions et spécialités en figures à 1 à 2 ou à 3.

Il ne peut y avoir plus de 3 voltigeurs à la fois sur le poney / cheval. Dans le cas des figures statiques, 2 d'entre eux au moins doivent demeurer au contact du poney / cheval. Sinon ces figures ne sont pas prises en compte dans les notes de difficulté et de composition.

Le poids de l'ensemble des voltigeurs ne doit pas gêner le galop du poney / cheval.

Chacun des voltigeurs doit participer au programme libre. Il est tenu compte de l'équilibre du nombre de passages de tous les voltigeurs de l'équipe.

EPREUVES	CLUB 3	CLUB 2	CLUB 1	AMATEURS	PRO ET PRO ELITE
Allure	Pas	Pas	galop	Galop	Galop
Figures à 1 voltigeur	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Figures à 2 voltigeurs	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Figures à 3 voltigeurs	Non	Oui	Non	Oui	Oui
Nombre maximum de figures statiques à 3	0	6	0	6	Sans limite

A - Équipes Club 3

- ◆ L'équipe présente au pas sur une durée de 4 minutes un programme libre en musique, composé d'un nombre libre de figures à 1 ou 2 voltigeurs. Ce programme peut se faire costumé et le poney / cheval toiletté en conséquence.

B - Équipes Club 2

- ◆ L'équipe présente au pas et en musique un programme de son choix d'une durée de 4 minutes comprenant au plus 6 figures statiques à 3 voltigeurs et un nombre libre de figures à 2 voltigeurs.
- ◆ Ce programme peut se faire costumé et le poney / cheval toiletté en conséquence.

C - Équipes Club 1

- ◆ L'équipe présente au galop et en musique, un programme libre de son choix, avec un nombre libre de figures à 1 ou 2 voltigeurs.
- ◆ Les figures doivent pouvoir être identifiées, la priorité doit être donnée à la mobilité.
- ◆ La durée du programme est de 4 minutes.

D - Équipes Amateurs et Amateurs Jeunes

- ◆ L'équipe présente au galop et en musique un programme de son choix comprenant au plus 6 figures statiques à 3 voltigeurs et un nombre libre de figures à 2 voltigeurs.

E - Équipes Pro et Pro Elite

- ◆ L'équipe présente au galop et en musique un programme de son choix composé d'un nombre libre de figures à 1, 2 ou 3 voltigeurs

F - Appréciation du degré de difficulté

DIFFICULTE	CLUB	AMATEUR	AMATEUR JEUNE	PRO	PRO ELITE
Supérieure			0,4		
Moyenne			0,3		
Inférieure			0,2		
Nombre de meilleurs exercices comptabilisés			25		
Degré de difficulté maximum			10		

Il n'est pas attribué de point pour :

- ◆ tout exercice répété deux fois, fût-ce par d'autres voltigeurs,
- ◆ toute figure statique non tenue 3 foulées,
- ◆ tout exercice non exécuté à l'allure demandée,
- ◆ tout exercice imposé réalisé.

Si l'équipe exécute deux exercices dont l'un est une variante de l'autre, seule la variante la plus difficile est retenue.

G - Appréciation de la composition

La composition est notée selon les critères suivants :

Valeur technique : 40 %

- ◆ Qualité technique de la construction et de la transition des exercices techniques.
- ◆ Choix des exercices statiques et dynamiques supplémentaires.

Valeur artistique : 60 %

- ◆ Harmonie avec le poney / cheval.
- ◆ Fluidité des mouvements et des enchaînements.
- ◆ Interprétation de la musique.
- ◆ Charisme.
- ◆ Originalité.

H - Appréciation de l'exécution

Cette note apprécie la qualité de la réalisation des exercices par les voltigeurs :

- ◆ fautes mineures/légères : déduction de 0,1 à 0,3 pt,
- ◆ fautes moyennes : déduction de 0,4 à 0,7 pt,
- ◆ fautes graves : déduction 0,8 à 1 pt.

I - Note d'impression générale - note du poney / cheval

Elle est notée sur 10 points à l'issue du programme libre à raison de 90% de cette note pour la performance du cheval et du longage dans le programme libre et 10% pour la présentation et le comportement de voltigeurs pour l'ensemble de la prestation.

La note d'impression générale peut comporter des dixièmes.

La note d'impression générale est attribuée sur l'ensemble de la prestation depuis l'entrée en piste jusqu'à la sortie.

Art 6.7 - Généralités des épreuves individuelles

- ▶ Tous les exercices imposés doivent être exécutés au galop
 - Pour l'individuel senior Pro et Pro Elite, la main est libre.
 - Pour les autres catégories, lors des épreuves en 1 manche, la main à laquelle tournera le cheval est tirée au sort.
 - Pour les épreuves en 2 manches, la 1ère manche imposée se court à gauche, la deuxième à droite.
- ▶ Un poney / cheval ne peut faire deux passages à la suite mais peut servir à plusieurs groupes sous réserve des droits de participations aux épreuves des poneys / chevaux.
- ▶ L'ordre de passage à l'intérieur d'un groupe doit être le même pour les imposés et les libres.
- ▶ Pendant l'exécution des épreuves Amateur, Pro et Pro Elite, nul autre que le longeur ne doit se trouver dans le cercle de Voltige. Le concurrent suivant ne peut pénétrer sur la piste que lorsque le voltigeur qui le précède amorce son dernier saut de sortie, faute de quoi celui qui pénètre sur la piste est éliminé.

Art 6.8 - Programme imposé individuel

A - Imposé individuel Club 1

Chaque voltigeur effectue dans l'ordre suivant :

- 1- entrée au galop avec aide autorisée,
 - 2- la mise en place, progressive et non tenue de la figure de base,
 - 3- demi-moulin : en 2 phases de 4 foulées,
 - 4- prise d'élan arrière, jambes réunies et bras tendus, suivie d'un demi-moulin vers l'extérieur en 2 phases de 4 foulées,
 - 5- debout bras libres tenu 4 foulées,
 - 6- prise d'élan vers l'Appui Tendu Renversé à partir du debout avec retour assis à cheval.
- A la fin de l'enchaînement, le voltigeur descend par passage de jambe vers l'intérieur au galop.

B - Imposé individuel Club Elite

- 1 - A-Cheval avec aide autorisée,
 - 2 - position de base tenu 4 foulées,
 - 3- demi-moulin : en 2 phases de 4 foulées,
 - 4- prise d'élan arrière, jambes réunies et bras tendus, suivie d'un demi-moulin vers l'extérieur en 2 phases de 4 foulées,
 - 5 - étendard : tenu 4 foulées,
 - 6 - debout : tenu 4 foulées. Il commence à partir de la position à genoux et se finit avec l'assis,
 - 7 - prise d'élan avant avec jambes écartées : bras tendus.
- A la fin de l'enchaînement, le voltigeur descend par passage de jambe vers l'intérieur au galop.

C - Imposé individuel Amateur

- 1 - A-cheval,

- 2 - assis, bras en croix, tenu 4 foulées
- 3 - demi-moulin, en 2 phases de 4 foulées
- 4 - prise d'élan arrière jambes réunies et bras tendus à l'aller comme à la réception, suivie d'un demi-moulin, suivi d'un demi-moulin vers l'extérieur en 2 phases de 4 foulées,
- 5 - étendard, tenu 4 foulées
- 6 - debout, tenu 4 foulées, commence à partir de la position à genoux et se finit avec l'assis
- 7 - prise d'élan avant avec jambes écartées, sur bras tendus à l'aller comme à la réception
- 8 - sortie faciale vers l'extérieure jambe réunie sur bras tendus.

D - Imposé individuel Pro et Pro Elite

- 1 - A-cheval,
- 2 - Position de base tenue 4 foulées
- 3 - étendard, tenu 4 foulées
- 4 - moulin en 4 phases de 4 foulées
- 5 - ciseaux, sur bras tendus
- 6 - debout, tenu 4 foulées
- 7 - amazone sur bras tendus

Art 6.9 - Programme technique

Le programme technique est composé de 5 exercices techniques d'une part, et d'exercices libres supplémentaires, choisis par le voltigeur.

Les exercices techniques sont choisis parmi les catégories d'aptitudes motrices suivantes :

- ◆ Détente : montée roulade arrière peut être réalisé sous forme d'A-Terre / A-Cheval
- ◆ Cadence / rythme : roue
- ◆ Souplesse : aiguille
- ◆ Force : appui face arrière « push up rearway »
- ◆ Équilibre : debout latéral extérieur

Art 6.10 - Programme libre individuel

Le voltigeur doit effectuer un programme libre composé d'au moins 7 exercices statiques et / ou dynamiques. Faute de quoi, le président peut, après consultation de ses assesseurs décider de n'attribuer aucune note à ce libre.

Pour les épreuves Club 1 et Club Elite, l'aide à l'entrée est autorisée.

A - Appréciation de la note de difficulté

Seuls les 10 meilleurs exercices seront comptabilisés.

Figure	Club 1	Club Elite	Amateur minime	Amateur	Pro	Pro Elite
Risque supérieur					1,3	1,3
Supérieure	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9
Moyenne	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Inférieure	0,2	0,2	0,2	0,2	0	0
Note maxi	7	7	7	7	10	10

B - Appréciation de la composition

La composition est notée selon les critères suivants :

Valeur technique : 40 %

- ◆ Qualité technique de la construction et de la transition des exercices techniques.
- ◆ Choix des exercices statiques et dynamiques supplémentaires.

Valeur artistique : 60 %

- ◆ Harmonie avec le poney / cheval.
- ◆ Fluidité des mouvements et des enchaînements.
- ◆ Interprétation de la musique.
- ◆ Charisme.
- ◆ Originalité.

Après le coup de cloche final, le voltigeur doit commencer le saut de sortie final en 3 foulées de galop régulier, faute de quoi il lui est déduit une pénalité de 1 point sur la note de composition.

Des sauts de sortie qui ne sont pas commencés en 3 foulées de galop régulier et tout autre exercice commencé après le coup de cloche ne sont considérés ni dans la notation du degré de difficulté ni dans celle de la composition.

C - Appréciation de l'exécution

Cette note apprécie la qualité de la réalisation des exercices par les voltigeurs :

- ◆ fautes mineures/légères : déduction de 0,1 à 0,3 pt,
- ◆ fautes moyennes : déduction de 0,4 à 0,7 pt,
- ◆ fautes graves : déduction 0,8 à 1 pt.

Il est déduit jusqu'à 2 points maximum pour une chute sans arrêt du chronomètre, et 2 points pour une chute avec arrêt du chronomètre. La troisième chute est éliminatoire.

Art 6.11 – Généralités des épreuves Pas de deux

1. Un pas de deux réuni deux voltigeurs, un longeur et un cheval.
2. L'épreuve Pas de deux se compose d'un programme libre en une ou deux manches.
3. Les deux manches de l'épreuve doivent se dérouler séparément, avec une pause d'au moins une heure.
4. Le programme libre se déroule en musique.
5. Les exercices gymniques au sol ne sont pas autorisés.
6. Dans l'épreuve pas de deux, tous les types de couples sont autorisés.
7. Le choix de la main est libre
8. Cette épreuve comporte deux divisions : Amateur et Pro, sans limite d'âge.

Art 6.12 – Libre Pas de deux

1. Le programme libre se déroule en une ou deux manches, avec un temps limite de 2 minutes par programme.
2. La même composition peut être utilisée pour les deux manches. Durant l'ensemble du programme, les deux voltigeurs doivent être en contact avec le cheval, les poignées ou l'un avec l'autre. Les à terre à cheval sont recommandés.
3. L'évaluation du programme libre comporte 3 notes plus la note du cheval, auxquelles sont appliqués des coefficients :

Difficulté – coefficient	1
Composition	2
Exécution.....	2.5
Cheval	1.5

Le total est divisé par 7.

A - Appréciation de la difficulté

Les voltigeurs doivent effectuer un programme libre composé d'au moins 7 exercices statiques et / ou dynamiques. Faute de quoi, le président peut, après consultation de ses assesseurs décider de n'attribuer aucune note à ce libre.

Les figures de difficulté inférieure sont comptabilisées dans le nombre d'exercices mais n'entrent pas dans le calcul de la difficulté.

Degré de difficulté

Supérieure	1 pt
Moyenne	0,5 pt
Inférieure	0 pt

Seules les 10 meilleures figures sont comptabilisées.
La note maximum est de 10, les décimales sont autorisées.

B - Appréciation de la composition

La composition est notée selon les critères suivants :

Valeur technique : 40 %

- Qualité technique de la construction du programme.
- Degré de difficulté.

Valeur artistique : 60 %

- Harmonie avec le poney / cheval.
- Fluidité des mouvements et des enchaînements.
- Interprétation de la musique.
- Charisme.
- Originalité.

Après le coup de cloche final, les voltigeurs doivent commencer leurs sauts de sorties finales, il sera déduit 1 point pour une ou plusieurs figures, autre(s) que les sauts de sortie, réalisée(s) après le coup de cloche final.

C - Appréciation de l'exécution

Il est déduit jusqu'à 2 points maximum pour une chute sans arrêt du chronomètre, et 2 points pour une chute avec arrêt du chronomètre. La troisième chute est éliminatoire.

D –Note finale

Dans le cas d'une compétition en deux manches, les notes des deux programmes sont additionnées puis le résultat divisé par deux. En cas d'égalité les concurrents sont départagés par la note du dernier programme.

Art 6.13 - Epreuves de Longe

	LONGE 1	LONGE 2
AGE	5 ans et plus	6 ans et plus
QUALIFICATIONS	N'ayant jamais participé à une épreuve de Voltige avec voltigeurs	N'ayant jamais participé à une épreuve de Voltige autre que jeunes poneys / chevaux 1 ou 2
LONGEUR	titulaire d'une licence compétition Club minimum	titulaire d'une licence compétition Club minimum
VOLTIGEURS	sans voltigeur	avec 2 voltigeurs titulaires d'une licence compétition

Les poneys / chevaux inscrits à ces épreuves doivent répondre aux conditions de participation des poneys / chevaux en épreuve de Voltige.

Pour ces épreuves de Longe, l'entrée et le salut restent les mêmes.

Elles ont pour but la progression du dressage et la mise en situation de compétition. Elles doivent encourager de nouveaux couples longeur/cheval.

A - Programme Longe 1

Déroulement de l'épreuve :

L'épreuve se déroule sur un seul programme de travail à la longe sans voltigeurs. Le texte de l'épreuve peut être dicté du bord de la piste.

Le choix de la main est laissé au longeur.

Le cercle est matérialisé au sol en son centre et divisé par rapport au Juge A en quatre quarts de cercle. Après le salut au centre du cercle, le longeur met le cheval sur le cercle. Une fois le poney / cheval sur le cercle, il doit réaliser :

- ◆ deux tours entiers au trot de travail avant une transition au pas dans le demi-cercle face au juge A,
- ◆ un départ au trot dans le demi-cercle suivant,
- ◆ un départ au galop de travail dans le demi-cercle suivant et maintenir le galop de travail pendant 2 tours complets,
- ◆ une transition au trot de travail dans le demi-cercle face au juge A et maintenir le trot pendant 1 tour avec quelques foulées de trot allongé,
- ◆ une transition au pas dans le demi-cercle face au juge A et obtenir quelques foulées de pas allongé pendant 1 tour,
- ◆ une transition au trot de travail et une transition au galop de travail dans le tour suivant et au plus tard dans le quart de cercle face au juge A, et maintenir le galop sur 2 tours,
- ◆ une transition au trot, entretenir l'allure, une transition au pas et un arrêt sur la piste dans le tour suivant.

Notation

La note de base est la note du poney / cheval - longeur.

Le résultat est calculé sur la note moyenne poney / cheval - longeur attribuée par les juges.

A cette note est déduite une pénalité de 0,3 points chaque fois qu'un des mouvements n'est pas réalisé dans les conditions prévues dans le déroulement de l'épreuve.

B - Programme Longe 2

Déroulement de l'épreuve :

L'épreuve se déroule sur un seul programme de travail à la longe avec deux voltigeurs. Le texte de l'épreuve peut être dicté du bord de la piste.

Le choix de la main est laissé au longeur.

Durée 5mn dont 3 mn de galop. Une fois le poney / cheval sur le cercle, il doit réaliser :

- ◆ un tour entier au trot avant une transition au pas dans le quart de cercle face au juge A,
- ◆ un départ au trot de travail dans le quart de cercle suivant,
- ◆ un départ au galop de travail dans le quart de cercle face au juge A.

Les voltigeurs réalisent alors successivement le programme suivant :

- ◆ une entrée au galop aidée,
- ◆ un assis bras libres tenu 4 foulées,
- ◆ un moulin sans contrat de foulée,
- ◆ un élan avant à partir de l'assis,
- ◆ une mise à genoux, près du surfaix, tenue 4 foulées suivie d'un debout tenu 4 foulées.

Le passage d'un voltigeur à l'autre se fait par un enchaînement de 3 figures statiques à 2 voltigeurs.

A la sortie du deuxième voltigeur :

- ◆ le longeur met le poney / cheval au trot de travail pour un tour entier,
- ◆ transition au pas sur le demi-cercle suivant et arrêt sur la piste.

Notation :

La note de base est la note du poney / cheval.

Le résultat est calculé sur la note moyenne cheval - longeur attribuée par les juges déduites de pénalités pour non exécution d'un contrat.

- ◆ figures imposées non exécutées ou exécutées sur plus d'un tour, sauf pour le moulin, Pénalité de -0,2
- ◆ contrat de transition d'allure avant ou après la prestation non réalisé, Pénalité de -0,3
- ◆ enchaînement de figures libres à 2 non réalisé en tout ou partie, Pénalité de -0,5

Art 6.14 - Note du poney / cheval

La note sur 10 est attribuée en fonction de la performance du poney / cheval et de la qualité du longage. Les décimales sont autorisées.

A - Evaluation de la qualité de galop

L'évaluation de la note du cheval débute dès l'entrée en piste

Le cheval doit montrer un galop de travail.

Le galop de travail se situe entre le galop rassemblé et le galop moyen, dans lequel le cheval est prêt à réaliser des mouvements rassemblés, tout en restant 'sur le mors', se portant en avant, léger, avec des foulées actives et un 'bon fonctionnement des jarrets'.

L'expression 'bon fonctionnement des jarrets' souligne l'importance de l'origine de l'impulsion, liée à l'activité des postérieurs.

Objectifs du galop de travail :

Démontrer l'équilibre naturel dans le galop dans tous les mouvements.

Essence du galop de travail :

- Régularité du galop à trois temps avec un net moment de suspension.
- Contact léger et constant avec le chanfrein en avant de la verticale et la nuque comme point le plus haut.
- Souplesse de l'ensemble du corps et élasticité.
- Energie, activité, équilibre naturel et capacité à se porter et se redresser.

Note	3	5	7	10
Régularité	Pas de galop à 3 temps durant l'ensemble du programme. Se traverse	Pas toujours régulier, quelques foulées ne sont pas au galop à 3 temps. Galop rompu et plat, sans net temps de suspension (foulées rasantes)	Foulées régulières dans un franc galop à trois temps avec un net temps de suspension, mais quelques ruptures de rythme	Foulées parfaitement régulières dans un franc galop à trois temps durant l'ensemble du programme, avec un net temps de suspension
Souplesse, Décontraction	Pas de souplesse démontrée la plupart du temps, avec un haut degré de tension et de résistance	Pas assez souple, manque d'élasticité. Moments de tension	Assez bonne élasticité	Excellente élasticité de l'ensemble du corps durant tout le programme
Contact	N'accepte pas le mors. Très lourd sur les enrênements fixes et/ou la longe.	Très lourd sur les enrênements fixes et/ou la longe. Le chanfrein est constamment derrière la verticale. Pas de contact franc sur le mors et la nuque est figée.	Contact léger mais le maintien de la tête n'est pas toujours constant. Nuque figée pendant quelques instants	léger avec un très bon contact, la ligne du chanfrein est en avant de la verticale. Démontre une excellente aptitude naturelle à se porter, avec la nuque au point le plus haut
Impulsion	sans aucune énergie ni désire de se porter en avant	Manque d'énergie, engagement insuffisant; se déjuge	Assez bonne énergie et activité, bon engagement des postérieurs	Foulées très énergiques et actives, avec un très bon engagement des postérieurs
Rectitude	Toujours très traversé. Nette contre-incurvation	Souvent traversé, manque d'incurvation	assez bonne rectitude sur le cercle	très bonne rectitude sur le cercle
Rassemblé*	Cheval en importante perte d'équilibre, extrêmement bas	rythme très rapide. L'engagement, l'activité, le maintien et la stabilité naturelle sont très limités. Le galop parait fatigué, plat. La croupe est le point le plus haut	Pourrait montrer un meilleur équilibre naturel, doit mettre plus de poids sur les hanches et se redresser d'avantage	postérieurs actifs se posant clairement devant les traces des antérieurs, se porte de lui même. Donne l'impression d'un excellent équilibre naturel, avec des épaules très libres, et une légèreté des antérieurs. Est redressé.
Soumission	Beaucoup de résistances, pas assez sur sous le contrôle du longeur	Quelques résistances	Sans résistance	Sans résistance

*orientation de l'attitude générale vers le galop rassemblé

B - Evaluation de la qualité du pas

CRITERES	NOTE DE 0 A 5	NOTE DE 5 A 10
Niveau d'engagement	Se déjuge sur le postérieur extérieur	Se méjuge sur le postérieur extérieur
Activité	Inactif et flottant	Actif et stable sur son cercle
Attitude de l'avant main	Encapuchonné Tête très basse	Tendu horizontal

C - Déduction de points

Seront déduits :

- ◆ 2 points pour :
 - réajustement du matériel.

- ◆ jusqu'à 2 points pour :
 - aides inappropriées, inefficaces et/ou inadaptées et/ou dangereuses du longeur,
 - longage incorrect, longe vrillée, ajustement des enrênements inadapté, équipement du cheval inapproprié.
 - longer sur un cercle de moins de 15 m,
 - longer en reculant,
 - mauvais comportement, cheval qui tape, rue...
 - tenue du longeur inappropriée,

- ◆ 0,5 points pour :
 - tension de la longe irrégulière,
 - passivité du cheval aux aides du longeur.

- ◆ de 0,1 à 0,5 points pour :
 - rupture d'allure isolée sur l'épreuve de longe 1 et lors des figures à deux en épreuve de longe 2,
 - rupture d'allure isolée en épreuve de longe 2 sur les figures individuelles.

VII - DEROULEMENT

Art 7.1 - Durée

Un concours s'étend sur une période commençant une heure avant le début de l'inspection vétérinaire et se termine une demi-heure après la proclamation des résultats.

Art 7.2 - Engagement

Pour toutes les épreuves où est engagé un ou des remplaçants, poney / cheval – longeur, une déclaration de partants doit être faite à la réunion des Chefs d'équipe.

Les voltigeurs individuels engagés sur le même poney / cheval et désirant entrer en piste ensemble doivent en faire la déclaration au Président de jury à la réunion des Chefs d'équipe en précisant l'ordre de passage, avant le tirage au sort de l'ordre de départ.

Art 7.3 - Inspection vétérinaire

a) Avant la première épreuve Amateur, Pro ou Pro Elite, **tous les poneys / chevaux** sont inspectés par le jury de terrain et le Vétérinaire officiel, le document d'identification sera demandé.

b) Les poneys / chevaux sont présentés sur une aire adaptée prévue à cet effet par l'organisateur, sol régulier et non glissant. Les poneys / chevaux doivent être toilettés, tenus en main en filet simple, présentés rênes longues par le longeur ou longeur remplaçant ou toute personne engagée sur le bulletin d'engagement en pantalon blanc, haut bleu marine et tête nue. L'utilisation de cravache, badine, etc. est laissée à l'appréciation du Président de jury.

c) Un poney / cheval boiteux ou en mauvaise condition physique sera éliminé par une commission composée au minimum du Président du jury et du Vétérinaire officiel. Le Président de Jury peut

demander qu'un poney / cheval repasse l'inspection ultérieurement, avant de donner sa décision. Celle-ci est aussitôt annoncée par le Président du Jury. Elle est définitive.

Art 7.4 - Réunion des Chefs d'équipe

Elle est organisée à l'issue de l'inspection vétérinaire

Elle permet :

- ◆ de déclarer les partants voltigeurs et poneys / chevaux,
- ◆ de tirer au sort la main et l'ordre de passage,
- ◆ de déclarer les forfaits,
- ◆ de contrôler les licences de compétition,
- ◆ d'inscrire et attribuer le rôle du juge accompagnateur de chaque équipe,
- ◆ de donner les consignes, l'ordre des épreuves et les horaires,
- ◆ de régler le cérémonial de la remise des prix avec le Président du jury.

Art 7.5 – Entrée / cloche / musique

Une cloche ou sonnerie annonce :

- ◆ l'entrée en piste au trot (sauf autorisation spéciale du président de jury),
- ◆ le départ de la prestation,
- ◆ la fin du temps imparti,
- ◆ le départ du programme libre,
- ◆ l'interruption d'un concurrent ou d'une prestation en cas d'incident imprévu,
- ◆ le départ après une interruption.

Pour toutes les épreuves, il est recommandé que les programmes soient présentés en musique. La musique vocale est autorisée dans toutes les épreuves.

Art 7.6 – Ordre des épreuves

L'ordre de passage des épreuves doit être indiqué à la réunion des Chefs d'équipe.

Ordre des épreuves en Club et Amateur : Imposés, puis Libre.

Ordre des épreuves en Pro et Pro Elite : Imposés ou Techniques, puis Libre.

Les épreuves peuvent être en une ou deux manches.

Art 7.7 - Salut

Toute compétition se déroulant sous le contrôle d'un jury doit donner lieu à une certaine courtoisie ; chaque équipe, chaque individuel, est tenu de saluer le Président du jury avant et après son passage. Le Président rend les saluts.

L'entrée, la sortie et la présentation pour le salut sont laissées à l'imagination des voltigeurs. Toutefois, cette présentation doit être courte, une minute maximum.

Art 7.8 - Temps accordé

Epreuves		Imposées	Libres	Technique
Equipes	Club 3	1'30 par voltigeur	4'	
	Club 2			
	Club 1			
	Amateur Jeunes	6 minutes		
	Amateur	6 minutes		
	Pro	7 minutes et 30 secondes		
	Pro Elite	6 minutes		
Individuels		-	1'	1'
Pas de deux		-	2'	-
Longe 1		Temps libre		
Longe 2		5 minutes		

- Au plus tard une minute après le coup de cloche d'entrée en piste, les compétiteurs doivent saluer ; au plus tard une minute après le coup de cloche de départ le premier exercice doit débiter faute de quoi, l'équipe ou le voltigeur est éliminé.
- Le temps imparti pour le programme libre commence dès le premier contact avec le cheval ou son équipement.
- En cas d'incident, lorsque le Président interrompt la prestation par un coup de cloche, le chronomètre est arrêté. Il repart après un nouveau coup de cloche du président lorsque le cheval ou son équipement sont touchés à nouveau.
- En équipe, pour les figures imposées, le chronomètre se met en route au moment où le premier voltigeur touche les poignées du surfaix et il s'arrête à la réception du dernier saut de sortie. À la fin du temps imparti pour le programme imposé, annoncé par la cloche, le voltigeur termine sa figure imposée en cours. Celle-ci sera notée, les autres figures imposées du programme peuvent être effectuées mais seront notées 0.

VIII – PENALITES

Art 8.1 - Codification des fautes usuelles

A - Figures imposées

Certaines fautes sont fréquentes et ont amené à l'emploi de lettres permettant d'explicitier la note.

LETTRE	SIGNIFICATION	PEN. MINI	PEN. MAXI
T	Faute de foulée au moulin	- 1	- 2
R	Répétition (1 prise d'élan 1 jambe sans envoi est autorisée)	- 2	0 (2 fois)
K	Omission mise à genoux	- 1	---
C	Foulée de galop en moins	- 1	- 2
D	Pour tout autre prise de contact avec le sol que sur les 2 pieds	-1	---
N	Main sur l'encolure à l'étendard	- 1	---

D'autres fautes peuvent être pénalisées jusqu'à moins 1, 2 ou 3 points. Cf code de pointage

B - Programme libre

Fautes mineures

0,1 à 0,3 pt

- ♦ légères pertes d'équilibre,
- ♦ extrémités non tendues,
- ♦ imprécision, mouvement mal fini.

Fautes moyennes

0,4 à 0,7 pt

- ♦ perte d'équilibre,
- ♦ manque de maîtrise corporelle,
- ♦ mauvaise construction.

Les pénalités d'exécution doivent apparaître sur le protocole à côté des degrés de difficultés.

Fautes majeures

0,8 à 1 pt

- ♦ perte d'équilibre nette,
- ♦ non-respect du cheval,
- ♦ difficulté de construction.

Art8.2 - Tableau des pénalités

CAUSES	PENALITES
Mise à genoux non contrôlée ou choc sur le dos du cheval	1 à 3 points
Pour toute figure imposée non exécutée	Donné 0
Pour avoir touché terre au cours d'un exercice	Donné 0
Pour avoir touché terre entre 2 figures	Donné 0 à la figure précédente
Pour avoir recommencé une troisième fois un exercice imposé (2 répétitions) ou repris les poignées deux fois	Donné 0
Pour toute figure imposée dont une foulée au moins n'est pas exécutée à l'allure demandée	Donné 0
Pour avoir exécuté une figure à l'envers (ex :1/2 moulin effectué dans le mauvais sens)	Donné 0
Pour s'être trompé de sortie dans les imposés	Donné 0
Pour avoir fait entrer le remplaçant pour une figure imposée alors que ce n'était pas justifié	Élimination
Pour absence de dossard ou brassard et / ou brassard / dossard non conforme	– 1 point à la note d'impression générale
Pour passage dans un ordre différent de l'ordre des numéros	
Pour un élan avant jambes écartées de moins de la largeur du cheval	Jusqu'à 1 point déduit
Pour un élan avant jambes serrées	Donné 0
Pour un élan arrière jambes non serrées	Donné 0
Nombre de figures à 3 voltigeurs supérieur à celui demandé par le règlement	– 2 points en composition
Par voltigeur n'ayant pas participé au programme libre	– 2 points en composition
Pour un ou plusieurs exercices autres que les sauts de sorties entamés après le coup de cloche final en libre équipe	– 1 point en composition
Pour ne pas avoir entamé le saut de sortie dans les trois foulées après la cloche finale en libre individuel	– 1 point en composition
Pour un exercice non réalisé à sa place	Donné 0 à la première réalisation de l'exercice. La deuxième réalisation est notée – 2 points, si ordre corrigé

IX - CLASSEMENT/PRIX

Art 9.1 - Classement

Le classement résulte de la moyenne des points attribués par les juges aux voltigeurs. Cette note moyenne est calculée jusqu'à la 3e décimale.

Dans le cas des concours à 5 juges, on enlève la moyenne la plus haute et la moyenne la plus basse des 5 juges, afin de faire la moyenne des 3 restantes après les imposés et après les libres.

En cas d'égalité, les concurrents sont départagés par la meilleure note moyenne obtenue lors du premier programme imposé / technique.

Si l'égalité persiste, ils sont départagés par la meilleure note d'exécution du dernier programme libre.

Les compétiteurs et entraîneurs ne peuvent solliciter les explications du jury avant la fin de la compétition et la proclamation des résultats définitifs.

Art 9.2 - Remise des prix

Dans tous les concours, il y a lieu de décerner un flot à tous les concurrents et une plaque à chaque poney / cheval.

La remise des prix se déroule selon le protocole défini par l'organisateur en accord avec le Président de jury et / ou le Délégué technique.

Les voltigeurs et longeurs doivent se présenter obligatoirement en tenue de compétition ou survêtement.

Toute absence non motivée, tenue ou attitude incorrecte lors de la remise des prix, peuvent entraîner la radiation du classement de l'épreuve et par là-même, la non-attribution des prix et récompenses correspondants.